



MAISON D'ARRÊT DE TOURS

10 ARRIVANTS EN 48H : L'ADMINISTRATION ATTEND QUOI ?

Le 20/09/2026

LA MAISON D'ARRÊT DE TOURS EST AU BORD DE LA SATURATION !

Ce week-end encore, la réalité du terrain a été marquée par une nouvelle vague d'arrivants :



VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 :

7 ARRIVANTS



SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026 :

3 ARRIVANTS

➔ **10 ARRIVANTS EN SEULEMENT 48 HEURES !**

LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES



104 PLACES en détention

279 détenus en détention

41 détenus supplémentaires en périphérie
(QA, QD, QSL, QM)



320 DÉTENUS AU TOTAL !

TAUX D'OCCUPATION :

268 %

Soit près de 2,7 détenus pour une place disponible.

176 % DE SURPOPULATION AU-DELÀ DE LA CAPACITÉ !

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DÉRISOIRE



3 PLACES
AU 2^{ÈME} ÉTAGE

3 PLACES
AU 1^{ER} ÉTAGE

0 PLACE
AU RDC

Soit **6** places disponibles pour absorber de nouveaux arrivants...

Alors que **10 personnes** sont arrivées en seulement **48 heures**.

LE COMPTE N'Y EST PAS !



ET POUR FAIRE FACE : SEULEMENT 1 AGENT PAR ÉTAGE !

La population pénale augmente. Les mouvements augmentent. Les contraintes augmentent. Les risques augmentent. Mais les moyens humains, eux, ne suivent pas !

Un seul agent par étage face à une population pénale toujours plus importante :

FO JUSTICE DIT STOP !



IL EXISTE POURTANT DES ALTERNATIVES !

La surpopulation carcérale ne peut pas être dissociée du recours aux alternatives à l'incarcération. Placement sous surveillance électronique, placement extérieur, semi-liberté, travail d'intérêt général...

Autant de dispositifs qui peuvent éviter certaines incarcérations ou favoriser des sorties encadrées.

FO JUSTICE demande que ces solutions soient réellement utilisées lorsque les conditions légales sont réunies.

On ne peut pas demander aux magistrats de pousser les murs indéfiniment !



FO JUSTICE EXIGE DES RÉPONSES !

NOUS REVENDIQUONS :

- ▶ Une réponse immédiate face à la surpopulation de la Maison d'arrêt de Tours ;
- ▶ Des renforts en personnels à la hauteur de la population pénale réellement accueillie ;
- ▶ Une réflexion urgente sur l'organisation et la sécurité des étages ;
- ▶ Une meilleure anticipation des flux d'arrivants ;
- ▶ Une utilisation effective des dispositifs permettant de limiter le recours à l'incarcération lorsque les conditions légales sont réunies ;
- ▶ Une véritable prise en compte des conditions de travail et de sécurité des personnels.

FO Justice MA Tours

Le : 20 09 2026

